

Edito

Incohérent et révoltant

Par **Francis Van de Woestyne**

A la fin de cette année académique, 300 diplômés en médecine (soit près de 50 % des diplômés attendus) et 90 diplômés en dentisterie (60 %) n'auront pas accès à une attestation et donc à un numéro Inami indispensable pour exercer leur métier. Et cela après sept années d'études qui exigent un travail quotidien acharné. La situation est financièrement catastrophique et humainement déplorable. Ce constat, les doyens des facultés de médecine l'ont déjà dressé à plusieurs reprises. Il est à présent dénoncé par les étudiants en médecine. Tous renvoient la balle vers un monde politique qui tarde trop à réagir. D'où vient le problème ? Le numerus clausus imposé à la fin des années de médecine a généré une pénurie qui a déstabilisé certaines structures hospitalières. Il a raréfié les candidats aux spécialités les moins rémunérées et les plus lourdes à assurer (la pédiatrie notamment vu le nombre important de gardes). De plus, la libre circulation voulue par l'Europe a fait venir en Belgique des médecins des pays de l'Est pour renforcer les équipes tandis que les jeunes diplômés belges se voyaient interdire l'accès aux formations. La situation est absurde : les universités sont obligées d'inscrire tous les étudiants "financiables". Or le numerus clausus à la sortie limite le nombre d'attestations que ces mêmes universités doivent distribuer. Veut-on priver des promotions entières d'un accès au métier ? Oui, il faut conserver une maîtrise de la consommation médicale, mais il faut mettre fin à ce système abscons. La ministre de la Santé Maggie De Block a promis une concertation, un cadastre. Il est urgent d'agir. Tout comme il est urgent que les syndicats médicaux, favorables au numerus, revoient une position jugée très corporatiste.